

Conseil d'Orientation Stratégique (COS) du GIP CRA Midi-Pyrénées

Réunion plénière en présentiel du mardi 3 février 2026

- Compte rendu -

Rappel de l'ordre du jour proposé

1. Tour de table et présentation des membres
2. Collège des usagers : Désignation des membres titulaires et suppléants
3. Validation de l'ensemble des membres du COS pour information et aide à la rédaction de l'arrêté par l'ARS
4. Élection du président et vice-président du COS
5. Actualités de la DITND par le Dr Thierry Maffre, pédopsychiatre et conseiller à la délégation interministérielle
6. Questions diverses

Membres présents

Collège 1 :
Scarlett LACAILLE, présidente et Myriam CROUZAL vice-présidente d'Autisme CRI 46
Lamia MANIN, Association Enfants Extraordinaires
France DE PERIGNON, présidente et Myrtille TOMAS, vice-présidente de Café Autisme
Emilie REVERTE, Directrice du CERESA
Catherine CAILLAUD, Sésame Autisme Haute-Garonne
Noah LABAGUER, Romane CASTEL, Emy VOYEAUD, Valentin RENAUD, Pair-aidants

Collège 2 :
Isabelle PARISE, Directrice CMPP, CAMSP et PCO, PEP32
Jérôme DUMENIL, Directeur, AGAPEI
Suzane LALOYE, Directrice, ASEI
Stephan MONTLOIX, Directeur IME SESSAD UEMA, RésO
Corine MANEIM, Référente autisme, Rectorat de l'académie de Toulouse
Magali BATTY, Professeure en PsychoPathologie développementale, Université Toulouse Jean Jaurès

Collège 3 :
Eric LACOMBE, Directeur du pôle enfance, ADSEA 32
Rosine CERES, Directrice adjointe Pôle enfance plurielle, ARSEAA
Marie DAUGA, Assistante de service social CRA MP
Roxane ODOYER, Psychiatre CRA MP
Marina PIERASCO Responsable communication CRA MP

Mélanie BOULER, Cadre référente ARS Occitanie,
Thierry MAFFRE, Pédopsychiatre et Conseiller médical auprès du délégué interministériel pour les TND
Patricia ETCHART, Directrice du GIP CRA Midi-Pyrénées
et Coralie SALANIE, Assistante de direction CRA Midi-Pyrénées

Début de séance 13h30

1. Tour de table et présentation des membres
2. Collège des usagers : Désignation des membres titulaires et suppléants

Dans le cadre d'un renouvellement de la composition du COS du GIP CRA Midi-Pyrénées, l'ARS Occitanie a diffusé en novembre 2025 un appel à candidatures des représentants des usagers (collège n°1). Parallèlement, les représentants professionnels (collège n°2), les représentants du personnel et les représentants des administrateurs du GIP CRA Midi-Pyrénées (collège n°3) ont été sollicités afin de confirmer leur souhait de poursuivre leur mandat ou de désigner de nouveaux représentants.

La réunion plénière de ce jour a pour objectif de statuer sur la composition des membres titulaires et suppléants.

		TITULAIRES		SUPPLEANTS	
		Titulaire	REPRESENTATION	Suppléant	REPRESENTATION
Collège 1	Représentants de personnes avec un trouble du spectre de l'autisme ou de leurs familles ou de leurs représentants légaux	CROUZAL Myriam	Vice-présidente, Autisme CRI 46	LACAILLE Scarlett	Présidente, Autisme CRI 46
		SAINT ANTONIN Olivier	Association Enfants Extraordinaires	MANIN Lamia	Association Enfants Extraordinaires
		MANIN Lamia	Association Enfants Extraordinaires	FOURRE Camille	Association Enfants Extraordinaires
		DE PERIGNON France	Présidente, Café Autisme	TOMAS Myrtille	Vice-présidente, Café Autisme
		REVERTE Emiie	Directrice, CERESA	DEBRAY Jean-Baptiste	CERESA
		ROUTABOUL Karine	Présidente - SESAME AUTISME Haute-Garonne	Catherine CAILLAUD	SESAME AUTISME Haute-Garonne
		Dr COUSERGUE Catherine	GISH	THIRY Patricia	GISH
		CASTEL Romane	Pair-Aidant ETP	RENAUD Valentin	Pair-Aidant ETP
		VOYEAUD Emy	Pair-Aidant ETP	BALAGUER Noah	Pair-Aidant ETP

Collège 2	Représentants professionnels	Diagnostic des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme	Dr LAPORTE Aurélie	Psychiatre, CH G. Marchant	Dr MOUROT Laurence	Psychiatre, CH G. Marchant
			LAVILLAT Frédérique	Directrice DITEP Le Comminges et SESSAD Fil d'Ariane, ASEI	MASSALAZ Laurent	Directeur du bassin Garonne, ASEI
			PARISE Isabelle	Directrice CMPP Auch, CAMSP et PCO 0-12 ans PEP 32	PENA Méliissa	Ajoint de direction
		Gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux	MONTOLOIX Stephan	Directeur IME SESSAD UEMA des 36 Ponts, RESO	Dr GOUCHENE Samia	Médecin, RESO
			DUMENIL Jérôme	Directeur, AGAPEI	MONTOLOIX Stephan	Directeur IME SESSAD UEMA des 36 Ponts, RESO
		Secteur de la petite enfance				
		Education Nationale	MONTOYA Philippe	Inspecteur-Conseiller Technique ASH Académie de Toulouse	MANEIM Corinne	Référente autisme Rectorat de l'académie de Toulouse
		Formation des professionnels ou de la recherche	BATTY Magali	Professeure en PsychoPathologie développementale, Université Toulouse Jean Jaurès	BOUVET Lucie	Enseignante Chercheuse Université Toulouse Jean Jaurès

Collège 3	Représentant du personnel CRA	DAUGA Marie	Assistante de service social, CRA MP	ODOYER Roxane	Psychiatre, CRA MP
	Représentant des administrateurs du GIP CRA	LACOMBE Eric	Directeur du pôle enfance, ADSEA 32	CERES Rosine	Directrice adjointe Pôle Enfances plurielles, ARSEAA

3. Validation de l'ensemble des membres du COS pour information et aide à la rédaction de l'arrêté par l'ARS

La composition du COS a été validée par l'ensemble des participants. Les informations seront transmises à Mme Mélanie Boulter (ARS Occitanie) afin de permettre la publication de l'arrêté pour une durée de trois ans renouvelable.

4. Élection du président et vice-président du COS

Il est acté l'organisation de deux temps de concertation en visioconférence pour procéder à la désignation collégiale :

- du/de la président(e) issu(e) du collège des usagers et
- du/de la vice-président(e) issu(e) du collège des professionnels.

Dates retenues :

- **Mardi 24 mars 2026 à 10h30** (collège des usagers – élection du/de la président(e))
- **Mercredi 1er avril 2026 à 10h** (collège des professionnels – élection du/de la vice-président(e))

Les liens pour les visios seront envoyés par email.

Rôle et fonction du président(e) du Conseil d'Orientation Stratégique (COS)

Issu(e) du collège n°1 - représentants des usagers.

Le/la président (e) du COS exerce une fonction d'animation et de représentation d'une instance consultative associant usagers, familles et partenaires. Il/elle n'exerce aucun rôle hiérarchique ni décisionnel sur le fonctionnement ou la gestion du GIP CRA Midi-Pyrénées.

Garant du sens et de la parole des usagers

Le/la président(e) veille à ce que le COS remplisse pleinement sa mission, telle que définie par le décret n° 2017-815 du 5 mai 2017 : favoriser la participation des usagers et de leurs familles, contribuer au respect des droits des bénéficiaires et formuler des avis et propositions sur l'activité, le fonctionnement et la qualité des prestations du CRA.

Animation des travaux du COS

Il/elle préside les séances du COS, anime les échanges, veille à la qualité du dialogue et au respect de l'expression de chacun. En lien avec la direction du GIP CRA MP, il/elle peut proposer des points à inscrire à l'ordre du jour et s'assure que les avis et propositions du COS soient formalisés de manière claire et collective.

Interface avec la direction

Le/la président(e) assure le lien entre le COS et la direction du GIP CRA MP. À ce titre, il/elle relaie les avis et recommandations du COS et peut être sollicité(e) pour éclairer les travaux relatifs aux documents structurants du CRA, notamment le projet de service, le rapport d'activité, les enquêtes de satisfaction et, pour avis, les travaux concernant le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) médico-social du GIP.

Temps de préparation et d'échanges avec la direction :

- En amont des séances : échange préparatoire avec la direction du GIP CRA MP (ordre du jour, points soumis pour avis, documents structurants).
- En aval des séances : relecture et validation des avis et propositions formalisés par le COS.

Représentation du COS

Dans le respect du règlement intérieur, le/la président(e) peut représenter le COS lors de temps institutionnels ou partenariaux et porter la parole collective issue des travaux de l'instance.

Fréquences moyennes attendues

Le COS se réunit en moyenne **3 fois par an**.

Sollicitations liées à la gouvernance du GIP

Le président(e) est associé(e) pour avis aux travaux relatifs au CPOM médico-social du GIP, principalement lors des phases clés : cadrage, bilan intermédiaire, perspectives ou renouvellement.

Sa participation peut prendre la forme : d'une présentation en séance du COS ou d'un échange dédié avec la direction.

Fréquence moyenne : 1 à 2 fois sur la durée du CPOM et de façon ponctuelle pour toutes consultations liées aux orientations stratégiques du GIP CRA.

Rôle et fonctions du/de la vice-président(e) du COS du GIP CRA MP

Issu(e) du collège n°2 – représentants professionnels.

Le/la vice-président(e) du COS exerce une fonction d'appui à la présidence et contribue à l'animation et au bon fonctionnement d'une instance consultative associant usagers, familles et partenaires. Il/elle n'exerce aucun rôle hiérarchique ni décisionnel sur le fonctionnement ou la gestion du GIP CRA Midi-Pyrénées.

Appui à la présidence

Le/la vice-président(e) :

- Appuie le/la président(e) dans l'animation des travaux du COS ;
- Contribue, en lien avec le/la président(e) et la direction du GIP CRA Midi-Pyrénées, à la préparation des séances ;
- Remplace le/la président(e) en cas d'empêchement, pour la tenue et l'animation des séances du COS, dans le respect du règlement intérieur.

Contribution professionnelle aux travaux du COS

Issu(e) du collège des professionnels, le/la vice-président(e) :

- Apporte une expertise issue des pratiques professionnelles dans les champs sanitaire, médico-social, social, éducatif, de la formation ou de la recherche
- Contribue à l'analyse des besoins du territoire et à l'amélioration de la qualité des prestations du CRA ;
- Participe à l'élaboration d'avis et de propositions éclairés, en articulation avec les attentes des usagers et de leurs familles.

Participation aux travaux du COS

Le/la vice-président(e) :

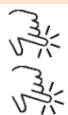
- Participe à l'ensemble des réunions du COS ;
- Contribue à la formalisation et au suivi des avis et propositions du COS ;
- Peut être associé(e) à des échanges préparatoires ou à des travaux spécifiques, selon les thématiques abordées.

Fréquences moyennes attendues

- Participation aux 3 réunions annuelles du COS
- Participation à des temps d'échanges préparatoires ou de suivi avec la présidence et/ou la direction du GIP CRA Midi-Pyrénées, selon l'actualité des travaux en cours.

7. Actualités de la DITND par le Dr Thierry Maffre, pédopsychiatre et conseiller à la délégation interministérielle à la stratégie nationale pour les TND : autisme, Dys, TDAH, TDI

► En savoir plus :



[Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour les TND : autisme, Dys, TDAH, TDI](#)

[Stratégie nationale 2023-2027 pour les TND](#)

Recherche

- 6 **centres d'excellence** en France : Bordeaux, Montpellier, Lyon, Paris, Strasbourg et Tours.
- Programme de recherche national : [Cohorte Marianne](#) 

Diagnostic et repérage précoce

Déploiement des [Plateformes de Coordination et d'Orientation \(PCO\)](#) 

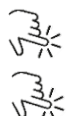
- Plus de 100 plateformes 0-6 ans sur le territoire national depuis 2019
- 48 plateformes 7-12 ans

Dispositifs d'accompagnement

Unités résidentielles TSA (UR TSA)

Les unités de vie résidentielles s'adressent aux plus de 16 ans présentant des troubles du spectre de l'autisme associés à des comorbidités relevant d'autres troubles du neurodéveloppement, en situation très complexe. Adossées à une structure médico-sociale existante, elles seront dotées du statut de maison d'accueil spécialisée (MAS) et seront composées de six places au total (deux groupes de trois personnes). L'accompagnement nécessitera notamment une transversalité et une mutualisation solide entre les secteurs médico-social et sanitaire, ainsi qu'un niveau de formation et de supervision important des professionnels.

1 unité ouverte en Aveyron, 1 prévue dans les Hautes-Pyrénées



[Instruction ministérielle](#)

[Livre blanc : concevoir des lieux de vie adaptés aux personnes avec autisme en situation complexe](#)

Inclusion scolaire



[Dispositifs de scolarisation pour les enfants avec un TND](#)

- Poursuite du déploiement des **UEMA (Unités d'Enseignement Maternelles Autisme)**
- Développement des **Dispositifs d'AutoRégulation (DAR)** :
 - o Professionnels médico-sociaux présents dans l'école
 - o Élargissement du public aux troubles du neurodéveloppement (circulaire 2024)

- Extension du dispositif [Atypie-Friendly](#) aux TND pour les étudiants et possible extension au sein des lycées. 
- Poursuite du déploiement des **PCPE - Pôle de compétences et de prestations externalisées** [Annuaire des PCPE en Occitanie](#) 

Guidance parentale

Dans le cadre de la Stratégie nationale 2023-2027 pour les TND, plusieurs avancées ont été portées par la Délégation, parmi lesquelles :

- La publication d'un [guide national de la guidance parentale](#), destiné aux familles et aux professionnels, afin de promouvoir des programmes validés et de prévenir le recours à des pratiques non recommandées.
- L'**adoption de l'amendement n°2096** dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), qui prévoit le remboursement par l'Assurance maladie de séances de guidance parentale, après diagnostic médical d'un TND.

[Amendement n°2096 du PLFSS](#) 

Dans ce contexte, la Délégation interministérielle organise une **conférence en ligne et gratuite « Guidance parentale dans les TND : aider les aidants »** le **Jeudi 5 mars 2026 - 13h30-18h**.

Publics concernés : professionnels de santé et du médico-social, acteurs de l'accompagnement, familles concernées, structures spécialisées.

Programme et lien d'inscription à venir : <https://maisondelautisme.gouv.fr/> 

Recommandations de bonnes pratiques

- Objectif de la DITND : rendre les recommandations de bonnes pratiques HAS opposables juridiquement (Intégration progressive dans les textes réglementaires, travail en cours avec le Parlement).
- Missions d'inspection-contrôle : 100 inspections annuelles au niveau national dans les établissements médico-sociaux avec la constitution d'un groupe de 20 experts professionnels et d'un groupe d'experts usagers. Venant en appui aux équipes des ARS, l'objectif est d'évaluer la qualité des pratiques et le respect des recommandations de bonnes pratiques.

Prochaine réunion du Conseil d'Orientation Stratégique le mardi 7 avril de 14h à 16h au CRA.
Il est proposé qu'à chaque COS, un membre présente un dispositif innovant, en alternant territoires et structures.

La séance est levée à 15h30